



Achat de bicyclettes et scooters électriques, et de vélos standards

Quoi?

Les vélos et scooters électriques, et même les vélos conventionnels propulsés à la force du mollet bénéficient tous d'une aide. Elle se monte à **30% du prix d'achat et est plafonnée à 600.-**. Il faut impérativement que vélos ou scooters coûtent au minimum 500.- et qu'ils soient achetés auprès d'un des concessionnaires de la ville.

Comment?

En complétant et nous faisant parvenir le [formulaire de demande d'aide financière pour l'achat d'un deux-roues](#), **avant tout achat**.

Une fois l'accord de subvention reçu de la Ville, transmettre dans un délai de 3 mois la facture originale et la preuve de paiement.

Plus d'informations?

- [Directive](#) concernant l'aide au financement pour l'achat d'un vélo ou e-scooter
- Tout savoir sur le [paquet d'aides financières](#)

Service communal a votre disposition

Des doutes? Des questions? Merci de contacter les [services techniques](#).